

CAP des Assistants des bibliothèques

4 décembre 2008

Motion présentée par les élu-e-s CGT et SNASUB

Entretien professionnel

Nous rappelons, comme lors des CAP précédentes, que nous nous prononçons en faveur d'un entretien professionnel permettant de faire le point notamment sur les besoins de l'agent en terme de formation et sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa mission de service public.

Mais nous rappelons également :

- que cet entretien dit " professionnel " est identique à feu l'entretien " d'évaluation "
- que les " critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents " sont restés les mêmes
- que le lien entre cet entretien et la répartition des réductions d'ancienneté est toujours existant
- que la répartition des régimes indemnitaires est également liée à l'appréciation du chef de service " au vu du compte-rendu de cet entretien professionnel " (décret 2007-1365 article 13)
- que les promotions de grade sont désormais directement liées à cet entretien professionnel.

Nous continuons à refuser ces liens et à protester contre ce dispositif qui ne peut s'avérer positif pour l'agent et le service que s'il est clairement déconnecté d'enjeux de carrière et de toute forme de " récompense ". Nous demandons un avancement égal et accéléré pour tous.